

**DÉPARTEMENT : SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE**  
**COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 3 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

MME et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel (arrivée 21h50), GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, GORRE Xavier, FARCE Xavier.

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :** JULLIEN Jean-Charles.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 21 heures 25.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juin n'ayant pas encore été envoyé aux conseillers, il sera soumis à approbation lors du prochain conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
2. Plan de financement et demande de subvention relatifs aux travaux d'aménagement sur le réseau de sentiers APN (programme SIVAV)
3. Inscription des parcours hivernaux piétons et raquettes d'Albiez-le-Jeune au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie (programme SIVAV)
4. Travaux assainissement : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau
5. Questions diverses

**1 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

En vue de la saison d'été, M. le Maire propose d'embaucher un surveillant de baignade pour le plan d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent à temps complet de surveillant de baignade à compter du 11 juillet 2024 jusqu'au 21 août 2024

**2 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE RÉSEAU DE SENTIERS APN (PROGRAMME SIVAV)**

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards pour le développement, l'équipement et l'aménagement touristique du Massif Arvan-Villards. Dans ce cadre, le SIVAV porte le programme Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027, dans lequel est exposé la stratégie touristique du territoire. Le Syndicat est également en charge de l'entretien du réseau de sentiers sur ses 10 communes.

Ainsi dans le cadre de ces compétences et afin de maintenir la continuité de circulation sur les sentiers, mais également dans le but d'accompagner le développement de nouvelles activités de pleine nature (schéma directeur VTT), des travaux d'aménagement sont régulièrement nécessaires sur le réseau de promenades et de randonnées pédestres. Ces travaux ont pour objectifs de :

- Favoriser les itinéraires de liaisons entre les communes,
- Améliorer la sécurité et le confort des usagers,
- Faciliter l'accès pour les piétons, vététistes et autres utilisateurs.

Pour ce faire, un marché de travaux va être lancé par le SIVAV conformément aux règles de la commande publique.

Concernant l'activité VTT et plus spécifiquement le déploiement du schéma directeur VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arves, il s'agit d'une opération inscrite au programme financier Espace Valléen et validée en 2021 par les élus du SIVAV. Ainsi, le projet est éligible à des aides publiques auprès de différents financeurs mentionnés ci-après.

Le plan de financement a été calculé en fonction de la subvention prévisionnelle attendue couplée à la participation du SIVAV. Il est rappelé qu'une seule demande de subvention sera déposée pour l'ensemble du schéma directeur VTT-VTTAE. Le montant de la subvention tel qu'indiqué a été estimé suite aux échanges avec les financeurs lors du Comité Technique Espace Valléen du 06 octobre 2023.

Après cet exposé et avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **APPROUVE** la réalisation de travaux d'aménagement des sentiers
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à l'opération
- **S'ENGAGE** à informer le SIVAV de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés
- **AUTORISE** le SIVAV à déposer une demande globale de subvention pour l'ensemble du schéma directeur VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arves auprès des financeurs (Région, État, Département...).
- **S'ENGAGE** à rembourser au SIVAV 25% du coût total des travaux pour un montant maximum de 2 500€, et ce à l'achèvement des travaux
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 pour financer cette dépense
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Type de travaux	Montant estimatif TTC hors subventions	Montant de subventions estimatif (40%)	Montant total subventions déduites	25% du montant subventions déduites	Part financement commune avec plafond à 2500€	Part de financement SIVAV
Passerelle Bonvillard	18 660 €	7 464 €	11 196 €			
<b>Total</b>	<b>18 660 €</b>	<b>7 464 €</b>	<b>11 196 €</b>	<b>2 799 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>8 696 €</b>

Arrivée de Michel BRUNET à 21h50.

### **3 – INSCRIPTION DES PARCOURS HIVERNAUX PIÉTONS ET RAQUETTES D'ALBIEZ-LE-JEUNE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAVOIE (PROGRAMME SIVAV)**

Le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards est en charge du développement, de l'équipement et de l'aménagement touristique du Massif Arvan-Villards. Dans ce cadre, le SIVAV porte le programme Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027, dans lequel est exposé la stratégie touristique du territoire.

Le projet de développement de l'activité raquettes par la qualification de l'existant et la création de nouveaux parcours en stations et dans les villages est une opération inscrite à l'espace valléen. Cette opération vise à :

- Proposer des itinéraires qualitatifs, sécurisés ou hors de zones à risque
- Créer une offre tous niveaux mais surtout accessible aux familles
- Harmoniser la signalétique, le balisage (norme AFNOR) et les niveaux de difficultés
- Faire une promotion globale. Avoir des supports communs pour valoriser l'activité

Dans ce cadre, un travail a été mené entre le SIVAV et la commune pour requalifier les itinéraires existants et en identifier de nouveaux.

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée. A terme le PDESI73 a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site
- pérennisation de la pratique et des parcours (maîtrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...)

Concernant les parcours hivernaux piétons et raquettes, une attention particulière est notamment portée à la qualité du balisage sur le terrain, à l'information adaptée proposée et à l'entretien régulier des itinéraires pour garantir la sécurité et la satisfaction des pratiquants.

Dans cette perspective, le Maire propose d'inscrire l'ensemble des parcours d'Albiez-le-Jeune au PDESI 73.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

➤ **APPROUVE** le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours d'Albiez-le-Jeune (*Tour du Pinet, Notre-Dame du Pinet, Circuit des légendes, Combe Frédière* reportés sur les cartes ci annexées) :

➤ **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires

➤ **S'ENGAGE** dans le temps à gérer et entretenir ces parcours et à allouer les moyens nécessaires à la mise en place d'un balisage qualitatif et conforme au plan de balisage chaque hiver.

#### **4 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire expose au conseil municipal que jusqu'à présent, la Commune d'Albiez le Jeune possède un réseau de collecte des eaux usées sur la quasi-totalité de son territoire, cependant elle n'a pas de dispositif d'épuration de ces effluents.

Une opportunité de régler ce problème s'est présentée par la décision du SIA de la région de St Jean de Maurienne de desservir le hameau du Tilleret en prolongeant son réseau jusqu'à celui-ci, cette décision amenant le réseau du syndicat d'assainissement à proximité immédiate du territoire de la commune d'Albiez le Jeune et la possibilité pour celle-ci de raccorder son réseau d'assainissement à celui du SIA de la région de St Jean de Maurienne.

A ce jour, l'étude du projet est à un stade avancé et il convient de déposer rapidement les demandes de subvention pour sa réalisation.

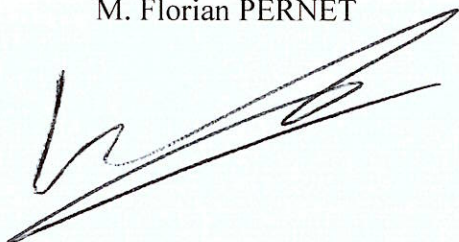
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'état (DETR-DSIL), de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h35.

Le Secrétaire de séance  
M. Florian PERNET



Le Maire,  
M. Jean-Marc BLANGY

